



COLLÈGE : ANNÉE ZÉRO

Le *Big Bang*. Le début d'une ère nouvelle. Le parachèvement en majesté du collège unique. L'enterrement définitif du « petit lycée », cette institution honnie qui n'avait pour seul objectif que de reproduire ces élites, ces bourgeois, ces riches, qu'il est de bon ton de ne pas aimer dans certains milieux, même (surtout ?) si l'on en fait partie.

Chez ces gens-là, Monsieur, on n'aime pas. On n'aime pas : on fait semblant.

Plus de latin, plus de grec, plus d'allemand, ou si peu que les classes moyennes ne pourront plus profiter de ces options pour épargner à leurs enfants les classes ingérables et démotivées. Plus de culture classique, ou alors un vernis de surface, juste assez pour évoquer sans vergogne à la télévision le « latin pour tous » et permettre aux derniers collègues de Lettres classiques de tenir jusqu'à la retraite, en attendant l'extinction « naturelle » de la discipline.

Chez ces gens-là, Monsieur, on ne ment pas. On ne ment pas : on communique.

Des nouveautés en pagaille : **une seconde langue dès la cinquième, pour noyer au plus vite les élèves qui coulent déjà à l'issue de leur sixième**, et à doses homéopathiques pour que les cours soient encore moins utiles qu'auparavant ; des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) dont nul ne sait encore ce qu'il en sortira, mais dont les exemples diffusés suscitent en général une hilarité mêlée d'indignation ; des programmes sur trois ans, sans doute pour que les trop rares parents qui tentent, souvent péniblement, de suivre les études de leurs enfants ne puissent vraiment plus savoir où ils en sont... Bref, un mélange de désorganisation et de saupoudrage.

Chez ces gens-là, Monsieur, on n'enseigne pas. On n'enseigne pas : on éduque.

On éduque si bien d'ailleurs que dans les derniers documents ministériels préparatoires au « parcours citoyen » qui nous ont été transmis, on évoque les établissements scolaires comme « des lieux d'apprentissage individuel et collectif de l'exercice démocratique de la citoyenneté politique. » Encore un effort, et les cours d'éducation politique au parfum soviétique un peu fané, mais qui fait encore recette ici ou là, seront de mise. J'exagère ? Force nous est pourtant de constater que **l'éducation initialement civique est devenue juridique et sociale, puis morale, et semble en passe de devenir politique**. La glissade est patente et sans doute révélatrice d'une inquiétude grandissante, en haut lieu, devant les fractures de la nation.

Chez ces gens-là, Monsieur, on ne forme pas. On ne forme pas : on formate.

En croisant les doigts pour que ça fonctionne...

Bref, une belle et bonne réforme, qui ne permettra sans doute pas de remonter dans le classement *PISA* et laissera sans doute le fameux « ascenseur social » bloqué au sous-sol, mais une réforme susceptible de former de braves citoyens adeptes d'une « laïcité apaisée », du « vivre-ensemble » et du tri sélectif. Voilà ce que l'on pense – ou que l'on feint de croire – sans doute, chez ces gens-là.

Hélas, même cet objectif minimaliste n'a guère de chance d'être atteint. Les élèves étant ce qu'ils sont, et avant tout des enfants, avides d'histoires à écouter et de modèles à suivre, **il leur faut en classe des exemples à admirer, des difficultés à surmonter, des défis à relever et, en définitive, de la compétition** – réelle ou par procuration. C'est d'ailleurs à cela que la télévision les biberonne depuis le berceau à grands coups de *Star Academy* et autres *Master Chef*, dont la règle exclut impitoyablement les perdants.

Le robinet d'eau tiède prévu pour sustenter leur intellect de la maternelle à l'université n'en satisfera qu'une infime minorité. Les autres auront tôt fait de mépriser – et c'est déjà, en partie, le cas – une École qui ne récompense guère les plus volontaires, ne leur donnant parfois même pas la possibilité d'étudier dans la sérénité, et encourage la médiocrité en se privant de la menace du redoublement, désormais disparu, et de la pression de la sélection, qui n'existe .../...



Directeur de publication

Franck MOULS

6, rue de Beaune

45340 BORDEAUX EN GÂTINAIS

Imprimeur

Veoprint

4, rue de Courcelles

75008 PARIS

.../... plus très vaguement qu'en fin de Troisième.

Il est dès lors à craindre qu'ils n'aillent, de plus en plus nombreux, chercher leurs modèles ailleurs que dans les livres d'école qui ne leur en présentent plus guère ! Nos élèves iront donc se fournir en héros, au mieux, chez les footballeurs et autres sportifs. Quant au pire, l'actualité en donne quotidiennement des exemples qui ne sont pas pour rassurer.

Alors, faut-il mettre un zéro à ce nouveau collège ? Comme toujours, la réponse dépendra des collègues qui, pour beaucoup, vont faire de la résistance passive et continuer à enseigner vraiment, cachés dans les EPI. C'est ainsi qu'on limitera la baisse du niveau scolaire, et que cette réforme, comme bien d'autres avant elle, sera d'autant plus réussie qu'elle sera moins appliquée.

Loïc VATIN, Président académique



Réunions rémunérées... pour les parents d'élèves !

Le 15 décembre 2015 a eu lieu une journée de réflexion à laquelle étaient conviées les fédérations de parents d'élèves, afin de discuter du statut de parent délégué. Madame le Ministre Vallaud-Belkacem y a fait un discours visiblement apprécié des fédérations de parents. Et pour cause !

Les parents d'élèves élus aux instances départementales, académiques et nationales bénéficieront désormais d'une indemnité horaire (proche du SMIC), non seulement pour les heures de réunions, mais également pour une partie du temps de préparation de ces réunions.

Plus qu'une indemnité, il s'agit là d'une véritable rémunération, puisque même les parents sans activité professionnelle en bénéficieront. **Le ministre va ainsi au-delà de ce que demandait une des plus importantes fédérations** qui souhaitait « que le droit à l'indemnisation compensatoire ne concerne que les personnes exerçant une activité professionnelle. Son objectif étant de compenser par l'activité de représentant de parents d'élèves, une perte de salaire. » On dépasse donc le stade du « congé de représentation » déjà existant.

Cette rémunération semble le début de la dénaturation d'une activité jusqu'ici bénévole et risque d'ouvrir la porte à d'éventuelles revendications farfelues. Dans quelques années, lors des conseils de classe, serons-nous en face de parents rémunérés pour leur présence ? Pourquoi ne pas « dédommager » les parents pour leur présence aux réunions parents-professeurs ?

Lors du discours prononcé à cette occasion, Madame le Ministre a affirmé que les parents effectuent un « véritable travail préparatoire qui sera pris en compte, c'est aussi une reconnaissance des compétences des parents délégués. » Ah, combien les enseignants aimeraient entendre un tel discours de leur ministre reconnaissant leurs compétences et décidant de les rémunérer à leur juste valeur !

Alors que notre pouvoir d'achat est en chute libre depuis des années, que l'on nous a supprimé l'heure de chaire⁽¹⁾, que nos impôts et prélèvements sociaux explosent et que l'on participe à de plus en plus de réunions hors temps scolaire (lesquelles ne sont pas pour nous, professeurs, rémunérées), le gouvernement trouve les moyens de débloquer des centaines de milliers d'euros pour payer les parents d'élèves ! **Ne serait-ce pas là comme une forme de mépris envers les enseignants ?**

Ludovic GELLÉ, Commissaire paritaire

⁽¹⁾ Certes remplacée par la pondération de 0,1. Mais si celle-ci fait quelques gagnants, elle fait hélas, aussi, de nombreux perdants.



RÉUNION DES S1 A SUCY-EN-BRIE

La section académique du SNALC-Créteil (S3) a réuni plusieurs de ses représentants dans les établissements (S1) le 7 avril à Sucs-en-Brie en présence d'Alexandre Froelicher, commissaire paritaire national.

Outre le plaisir de les rencontrer, ce fut l'occasion de les remercier de leur investissement et de faire un point avec eux sur leur rôle et les éventuels problèmes qu'ils rencontrent au quotidien.

Nous espérons vous accueillir (S1 ou pas) encore plus nombreux lors de notre **congrès de réflexion du 6 octobre**.

Modalités d'inscriptions, lieu, et horaires disponibles sur notre site internet ou par téléphone.

LE SNALC-CRÉTEIL

<http://www.snalc.fr/creteil>

Président

Loïc VATIN

☎ 07 82 95 41 42

✉ snalc.creteil@gmail.com

Trésorière

Damienne VATIN

4, rue de Trévise

75009 PARIS

Gestion académique

Loïc VATIN

Voir ci-dessus

Olivier DURAND

☎ 09 63 65 71 95

✉ snalcdurand@orange.fr

Émilie LOUIS BOUZID

☎ 01 74 50 26 25

✉ louisbouzid.snalc@gmail.com

Alain ERDÉLY

☎ 06 73 74 86 19

✉ alain.erdely@ac-creteil.fr

Franck MOULS

☎ 06 22 91 73 27

✉ snalc.mouls@orange.fr

Stagiaires

Ludovic GELLÉ

✉ ludovic.gelle@ac-creteil.fr



PROF DE CÉFRAN



Cette année, lors du bac blanc dans mon établissement, une élève de 1^{ère} L m'a soutenu mordicus que *Quatre-vingt-treize* de Hugo était un département... Je ne sais pas comment on fait pour se retrouver en section littéraire ; ont-ils des noms, des adresses ? Toujours est-il que la tranche de son livre affichait une blancheur éclatante.

Deux circonstances atténuantes : « **Y a trop de mots dans vo'livre, et le prof, il a pas dit ça d'abord.** » Résultat de l'examen un 02/20 bien mérité, d'autant plus que l'explication a duré moins de deux minutes au lieu des dix requises officiellement et qu'il n'a pu y avoir le moindre entretien. Deux réactions chez les collègues :

- Ou bien ils sont amusés, inquiets et atterrés par la nullité et l'inculture de nos ouailles. Réaction, dirais-je, normale.
- Ou bien ils sont agacés par mon étonnement et cherchent à retourner la faute sur l'interrogateur, sur le professeur : trop arriéré, trop à cheval sur les conventions... Ils commencent par « victimiser », « sanctifier » ceux qu'il convient de remettre en cause. C'est une technique lourde et stupide mais qui hélas tend à s'appliquer à tous les domaines de notre société.

Pourtant, Hugo, loin d'être un auteur difficile d'accès, affiche certaines opinions qui sont de bon ton aujourd'hui. Il défend notamment les plus pauvres, les enfants, même quand, comme le petit moineau Gavroche, ils ramassent des balles dans les cartouchières des soldats morts pour tuer un peu innocemment les hommes de la méchante Garde nationale. Bref, il est surprenant, voire inadmissible, que des élèves de Première – surtout de Première littéraire – se plaignent de la complexité de son vocabulaire et de sa syntaxe, et restent insensibles à sa prose.

Bien plus, Hugo est incontestablement l'un des plus grands auteurs de la littérature française, un fleuron de notre culture. Il s'est rendu digne à plus d'un titre d'être étudié en classe d'examen. Les élégies de *Pauca Meae* in *Contemplations IV*, où il évoque son amour pour sa fille défunte, effacent mille fois les tergiversations de l'homme politique. Mais voilà, **ceux qui devraient être les plus ardents défenseurs d'Hugo en ont tant fait qu'il n'est plus lu, je veux dire qu'il ne peut plus l'être.** *Quatre-vingt-treize* est remplacé par « Neuf-trois, Hip-Hop, connais pas c'bouffon ».

Ne serait-il pas plus sage et nécessaire de réintroduire la notion de niveau, notamment en grammaire, pour le passage dans la classe supérieure surtout lorsque celle-ci est une L ? Rechercher d'autres voies pour ceux qui ne peuvent pas suivre, comme avant, quand le système marchait malgré quelques soubresauts ? Éviter, surtout, que des élèves obtiennent avec compassion, voire mendicité, ou encore par la bénédiction « des flux » un diplôme qu'ils ne méritent pas et qui n'a plus de valeur ? Et qui se dirigent, confiants, vers des abîmes d'où personne ne les sortira, surtout pas ceux qui les y auront poussés. Car cette élève qui ne répond nullement aux critères d'une première L finira par avoir son bac, nous le savons bien.

Dans *Pinocchio* de Carlo Collodi, insoucians et joueurs, les enfants suivent deux bandits qui leur ont promis le paradis au lieu de l'école. On ne les revoit jamais. Ils sont transformés en ânes bâtés et réduits aux travaux forcés. N'est-ce pas ce qui attend la plupart de ces élèves bacheliers on ne sait ni comment ni par la grâce de qui ?

Alain ERDÉLY, Commissaire paritaire

Couacs en série chez les agrégés

La CAPA du 14 mars 2016 s'est penchée sur les dossiers des collègues postulant pour l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude. Suite à un problème informatique, de nombreux collègues ont vu l'avis de leur chef d'établissement modifié défavorablement de « très favorable » à « favorable ». L'intervention des syndicats présents à la CAPA, dont bien sûr le SNALC, a permis de remédier à cette injustice qui, heureusement, n'a donc pas eu d'incidence sur les listes proposées.

Cette CAPA a également permis de réexaminer les dossiers de contestation de notes administratives, à une date inhabituelle, ces dossiers ayant été égarés par les services du rectorat. Ici aussi, le SNALC est intervenu en attirant l'attention de Madame le Recteur sur les dossiers des collègues concernés. Tous les professeurs dont les dossiers ont été examinés ce jour ont ainsi vu leur note administrative améliorée.

Ces incidents, même s'ils restent fort heureusement isolés, montrent qu'il ne faut pas hésiter à contacter le SNALC (et à y adhérer), toujours prêt à défendre les intérêts des collègues en CAPA.

Congés formation : soyez bien informés

Attention aux fausses informations qui circulent en salle des professeurs. De bonne foi, certains pensent savoir comment fonctionne la sélection des congés formation, mais ils se trompent. Il faut dire que **l'académie de Créteil est la seule en France à ne pas appliquer un système au barème.** Et comme cela ne fait pas si longtemps, certaines idées reçues persistent.

Contrairement à ce qui peut circuler, on peut obtenir le congé dès sa première candidature. **Tout se joue sur le contenu des dossiers** et les responsables de la DAPPEN se basent sur la véracité des informations apportées et sur la qualité du projet pour accorder ou non le congé. La première donnée est très importante pour les congés destinés à passer un .../...

.../... concours (CAPES ou agrégation). Certains candidatent en annonçant qu'ils ont participé sans succès les années précédentes, se disant que c'est à la troisième candidature qu'ils auront des chances d'être sélectionnés. Ils envoient donc un dossier symbolique, sans la moindre pièce justificative. Ceci met hors course leur candidature alors qu'ils avaient tout ce qu'il fallait pour être exaucés dès la première tentative. En effet, si on a participé une ou plusieurs fois, et encore plus si on a été admissible, les chances d'obtenir le congé dès la première candidature sont réelles. En revanche, si on demande un congé alors que l'on n'a jamais essayé de passer le concours, on peut candidater plusieurs années et ne jamais avoir satisfaction.



Pour les congés accordés à ceux qui veulent se réorienter ou quitter l'Éducation nationale, ou ceux attribués à la soutenance d'une thèse, il faut que le dossier soit bien argumenté. Il faut que les responsables sentent que le projet est solide, cohérent. A partir de là, peu importe le nombre de fois que l'on candidate. Malheureusement, le nombre de congés accordés est très peu élevé (112 en 2016, soit le tiers des dossiers recevables) et la portion est encore plus congrue pour la catégorie « Formations qualifiantes, projets de réorientation professionnelle et projets de mobilité interne ou externe » (9 sur 44 à peine), problème que soulève le SNALC Créteil à chaque groupe de travail consacré aux modalités d'attribution.

Ainsi, **il ne faut pas attendre le dernier moment pour élaborer son dossier**. La date limite des dépôts est en janvier mais il vaut mieux s'y consacrer dès septembre pour se donner toutes les chances.

Olivier DURAND, Commissaire Paritaire

P.S.: Certaines obligations d'ancienneté sont parfois imposées. Nous contacter pour les détails.



COLLÈGE : ANNÉE ZÉRO... PLUS UNE **comment remédier aux méfaits de la réforme**

En septembre, après avoir constaté dans chaque collège le niveau d'inconvénients atteint par les dispositions de la réforme, il est grand temps de se lancer dans une reconquête de ce qui a été perdu et dans la réintroduction du bon sens pédagogique. **Jusqu'en avril, la campagne présidentielle constituera en effet un moment privilégié pour faire connaître les absurdités découlant du nouveau dispositif**. Beaucoup de collègues ayant eu du mal, l'an dernier, à bien comprendre les enjeux des mesures imposées, parce qu'elles étaient souvent insidieuses, en verront de façon concrète les nuisances et se mobiliseront plus pour y remédier.



Des inégalités seront flagrantes. Alors que des disciplines ont été pointées du doigt – langues anciennes, allemand – parce que favorisant l'élitisme, si plusieurs collèges les ont vues disparaître ou être fortement réduites, il faut savoir que le gouvernement, pour calmer les tensions, est revenu lui-même dès l'année scolaire dernière sur ses certitudes et en a conservé dans certains établissements, voire créé. Des classes bilingues ont été maintenues dans quelques collèges et on connaît même l'exemple d'un collège de l'académie qui a obtenu l'enseignement du grec alors qu'il ne le proposait pas jusque-là. Il ne s'agit pas de se plaindre pour que ces disciplines utiles aux élèves – à **tous** les élèves – disparaissent à leur tour de ces collèges chanceux ou malins, mais de faire remonter le mécontentement des établissements qui ont perdu ces matières et où équipe éducative, parents – voire direction – déplorent le manque pour la formation intellectuelle des jeunes qui en résulte. Si le Rectorat et, encore plus, le Ministère font la sourde oreille, il ne faudra pas hésiter à interpellier des médias – *Le Parisien* par exemple mais aussi d'autres réseaux sur Internet – pour qu'ils s'en fassent écho. Un autre sujet qui peut faire tache dans le tableau idyllique qu'essaiera de présenter le gouvernement, pourrait être le financement des projets faits dans le cadre des EPI. Le SNALC, aussi bien au niveau national qu'académique (voir notre page Facebook, très dynamique), vous aidera à faire entendre votre mécontentement.

Il faudra aussi préparer avec soin la DHG 2017. Le SNALC a conçu dès 2016 un document appelé Cheval de Troie pour vous aider à conserver ce qui fonctionnait bien. Des établissements ont dès cette année gardé des heures d'enseignement de latin, même si c'est en moins grand nombre que par le passé, ou d'autres ont maintenu leurs projets interdisciplinaires en dehors du temps de cours de la matière en transformant les heures destinées à l'autonomie et en démontrant à la direction que les élèves feront moins de 27 heures par semaine, conformément à ce que demande la circulaire ; en effet, un projet ne commence jamais la première semaine de la rentrée et ne dure jamais jusqu'à la dernière, ce qui rajoute aux élèves 0,3, 0,5 ou 0,6 dans leur emploi du temps. Pour l'utilisation de l'autonomie, soyez parcimonieux. L'aide personnalisée est une aberration et au lieu de vouloir jouer le bon petit soldat au détriment des élèves, il vaut mieux prendre la liberté de réinstaurer ce qui avait marché dans un passé très proche. Ces redistributions d'heures ne sont pas toujours possibles, mais il faut se pencher sérieusement sur la question et le SNALC peut vous aider.

Laissez mourir de leur belle mort les EPI et autres AP, agissez pour que les IMP ne plongent pas votre établissement dans la guerre civile. La réforme, sans le dire, a pour but d'implanter très vite comme seule évaluation le socle commun. Ne faites pas trop de zèle dans ce domaine. En revanche, ne méngez pas vos efforts pour proposer d'autres dispositifs dans votre collège. Il y a trois ans, le SNALC a fourni un vrai travail de réflexion sur des mesures destinées à aider tous les élèves, ceux ayant des facilités comme ceux étant plutôt en échec. Cela a donné le projet appelé **Collège modulaire**. Il ne faut pas croire que la réforme en cours l'a rendu caduc. Le collège modulaire prévoit lui aussi une scolarité en deux temps, l'année de sixième pour l'évaluation, puis les années de la cinquième à la troisième pour un apprentissage adapté aux différents profils (voir sur le site du SNALC). À nous de reprendre le cycle 4 et de l'employer à enseigner nos matières aux élèves plutôt qu'à le noyer dans des compétences floues, inévaluables en vérité.

Agir pour que tous les élèves du secondaire trouvent matière à progresser reste d'actualité et le SNALC continue d'être une force de proposition en ce sens.

Olivier DURAND et Émilie LOUIS-BOUZID, commissaires paritaires